

Requalification du centre bourg de Vic-la-Gardiole

La commune de Vic-la-Gardiole a saisi l'opportunité de la déviation de son centre bourg pour transformer une voirie très routière par son aspect et son fonctionnement, en une rue au caractère urbain et convivial. Le projet a su s'appuyer sur le contexte architectural et historique de la cité pour mettre en valeur la voie et les espaces publics. Au final, en redonnant toute leur place aux modes actifs (marche à pied et vélo), cet aménagement a pleinement contribué au développement des commerces et à l'expression de la vie locale.

1. Le contexte



Source : Atelier sites

Vic-la-Gardiole est une commune du littoral de l'Hérault, à 30 km à l'ouest de Montpellier.

Fortifié au Moyen Âge, le village a subi dans les années 1980 une forte croissance au sud de son territoire sous forme de lotissements, mal reliés au cœur du village.

En été, cette commune de 2 400 habitants passe à 8 000, ce qui excède la capacité d'accueil de son espace public en centre village.



Source : Atelier sites

En bleu, le Boulevard des Aresquiers

UVT

Certu 2012 / 75



MINISTÈRE
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

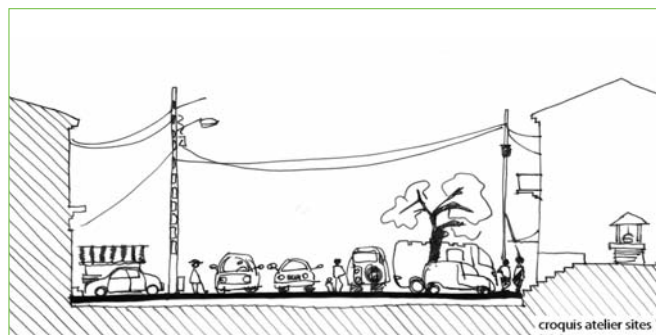
MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

2. Description du site avant l'aménagement

Le boulevard est logé entre deux tissus urbains témoins de deux époques, d'un côté le centre historique et de l'autre les lotissements.

Au cours du temps, le boulevard des Aresquiers a perdu toute sa symbolique historique avec la disparition de ses fortifications et un aménagement exclusivement orienté vers la circulation des véhicules (lié à son statut de route départementale).

De ce fait, cet espace était entièrement investi par l'automobile, à l'exclusion des autres usages.



Coupe de l'état existant

• Éléments déclencheurs de l'aménagement

Il y a une quinzaine d'années, la création d'une déviation contournant le village pour se rendre à la plage a limité la vocation de transit du boulevard.

Cependant, la configuration de ce dernier reste inchangée et pose des problèmes de sécurité (vitesse élevée).

L'aménagement existant propose un espace routier sans qualité de vie et sans partage des usages.

La réhabilitation devient alors nécessaire pour satisfaire les différentes vocations d'un centre village traditionnel : rencontre, promenade, marché, fêtes, stationnement...



Comprendre le lieu



Source : Atelier sites

La commune s'est, dans un premier temps, tournée vers le CAUE de l'Hérault qui a établi un premier diagnostic préconisant de :

- réduire fortement l'offre de stationnement en la déplaçant à proximité du centre ;
- redimensionner l'espace de la chaussée ;
- renouveler la trame végétale.

Une fois le diagnostic partagé, le CAUE a établi un cahier des charges pour consulter un maître d'œuvre ayant des compétences en aménagement d'espaces publics. L'agence *Atelier sites* a été retenue pour assurer la maîtrise d'œuvre de cet espace public.

La démarche du projet s'inscrit dans une réflexion globale qui prend en compte l'ensemble du village afin de comprendre le rôle joué par cet axe depuis la création de la déviation au nord de la commune.

Le boulevard marque le seuil du centre ancien, il doit mettre en relation le centre historique et les lotissements.

L'aménagement doit prendre en compte la transversalité des usages tout en donnant une lecture linéaire de l'ancien rempart.

À l'échelle du boulevard, la lecture spatiale est brouillée par l'accumulation d'objets, d'ouvrages, de résidus d'espaces verts, de plantations hétérogènes, de véhicules en stationnement.

Le projet doit révéler les particularités du lieu (son histoire, sa géométrie, son orientation, les façades, les continuités piétonnes) et les souligner en procédant à un « nettoyage de l'espace ».

Tout existe déjà sur le site, le projet ne fait que prendre appui sur une fondation historique, urbaine et sociale avec une approche sensible.

3. Les objectifs

Le projet aura de multiples objectifs :

- requalifier la limite du centre historique ;
- tirer parti de la qualité des espaces ;
- requalifier le boulevard comme un élément fédérateur entre le centre et les nouveaux quartiers périphériques ;
- rééquilibrer les usages du boulevard en faveur du piéton ;
- redistribuer le stationnement ;
- créer des continuités piétonnes ;
- faciliter l'accessibilité des commerces.

Un boulevard ancré dans un passé

L'analyse de ce paysage a permis de déceler une particularité profondément liée à son passé et dont la lecture était rendue impossible.

L'aménagement va s'inscrire ici dans la continuité d'une histoire en révélant l'ancien tracé du rempart, en soulignant la structure de cet espace grâce à une

l'homogénéité de traitement du boulevard au pied du noyau historique.

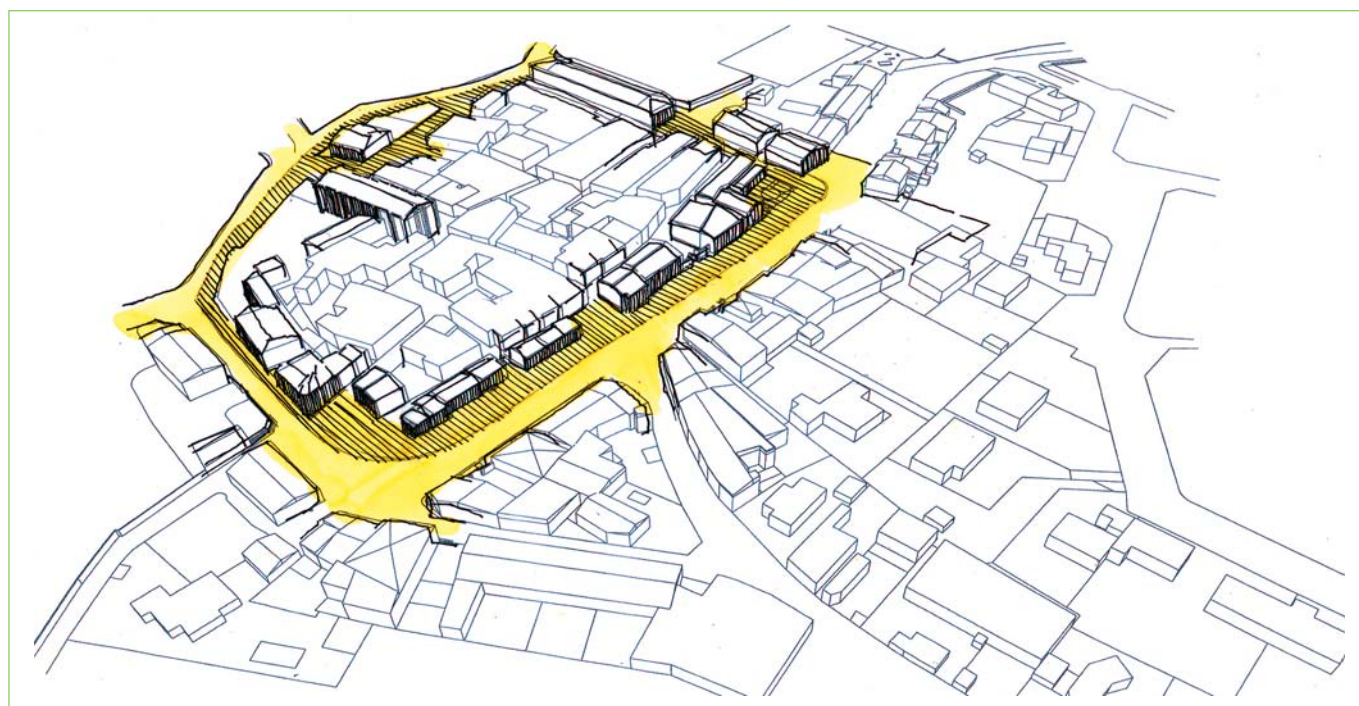
Le nouveau profil du boulevard sera dissymétrique en faveur du pied du centre ancien avec un large trottoir exposé au sud.

Il s'affirme grâce à un double mail de mélias restituant à la fois l'épaisseur et la continuité.

Un boulevard comme lieu d'articulation entre les quartiers

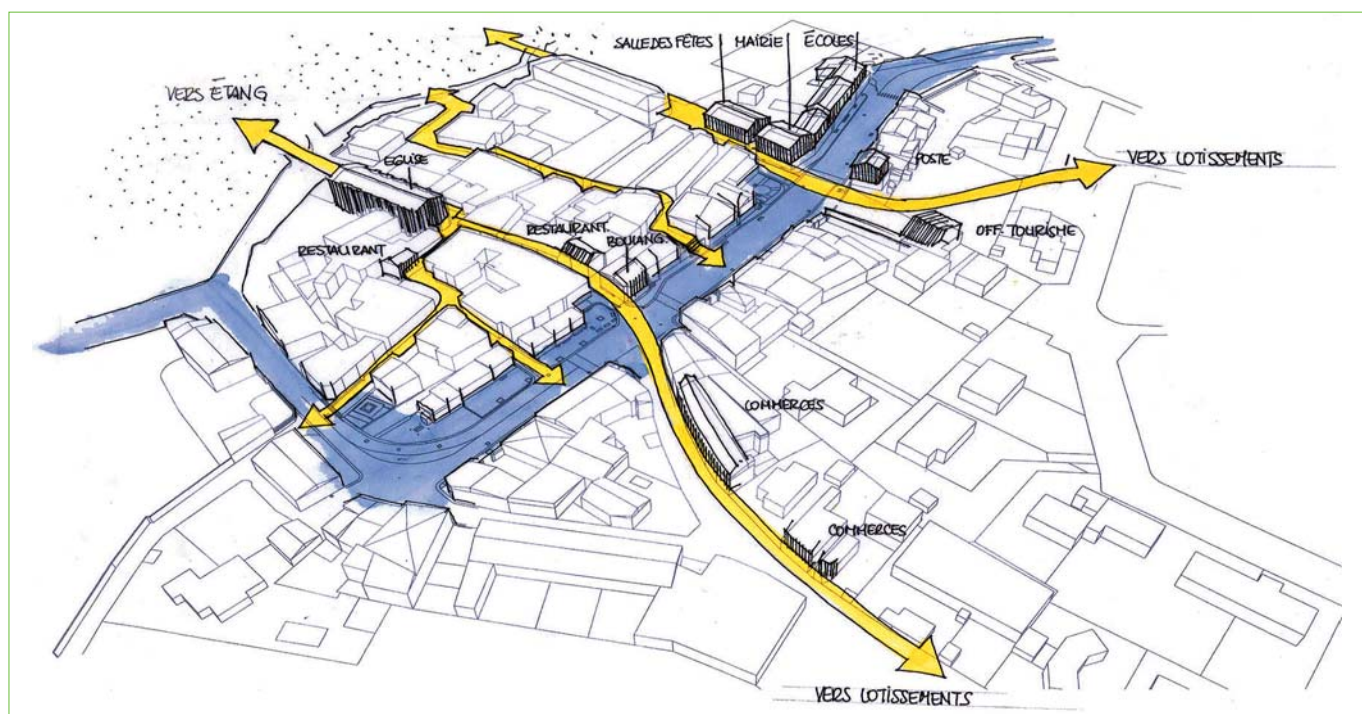
Ce boulevard, dont le tracé est mis en valeur, reste aussi dans les usages un lieu de liaison entre le vieux village et les nouveaux quartiers.

Aussi, le projet conforte un vis-à-vis entre les deux côtés du boulevard et les continuités piétonnes sont renforcées : tout d'abord, en annexant des espaces contigus au boulevard lui restituant ainsi toute son épaisseur ; puis, à une plus grande échelle, conçue comme une pièce de liaison et de centralité, la place de la mairie traverse le boulevard tout en réunifiant des espaces alors disjoints et des équipements publics épars (office de tourisme, mairie, poste, maison des associations).



Le socle du village : le rempart

Source : Atelier sites



Source : Atelier sites

La transversalité des usages

Le boulevard est considéré comme un espace de façade à façade et non pas comme une chaussée et deux trottoirs.

L'espace doit devenir un lieu accessible où la priorité est donnée au piéton.

Aussi la partie centrale du boulevard, la plus stratégique, sera interdite au stationnement avec un profil traité à plat ce qui facilite les traversées piétonnes sur l'ensemble du secteur.

Le stationnement est reporté aux deux extrémités du boulevard.



Source : Atelier sites



Source : Atelier sites

La place de la mairie, un lieu de transversalité majeur

4. La description des réalisations

L'étude et la réalisation de l'aménagement du boulevard de Vic-la-Gardiole se sont déroulées de 2002 à 2007, sous la direction de la commune, avec un comité de pilotage constitué par la commune (élus), le CAUE et le SDAP.

La population a été associée pour présenter le projet et recueillir les observations.

L'aménagement du boulevard a transformé les pratiques mais aussi l'image du centre ville

• L'évolution et la diversification des usages :

- le nouveau partage de l'espace du boulevard permet d'influencer les pratiques des usagers. Tout d'abord, la réduction de la chaussée à 5,50 m a eu comme effet de ralentir les véhicules et de donner la priorité aux piétons avec la création de larges trottoirs incitant davantage à la promenade. Le nivellement, qui gomme les différences de niveaux entre trottoirs et chaussée, permet d'assurer une plus grande transversalité sur le boulevard en limitant l'effet voirie et en permettant une plus libre accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) ;
- la nouvelle configuration de l'espace a permis le développement de la pratique du vélo depuis les lotissements vers le centre (sortie d'école, commerces...). Les festivités et animations se produisent sur la nouvelle place et se prolongent parfois sur le large trottoir (marché, artisans...).

• La qualification de l'espace :

- le projet a transformé une route départementale en une rue principale de village qui recouvre plusieurs fonctions où la circulation n'est plus prioritaire ;
- les matériaux nobles (pierre calcaire) sur les espaces piétons donnent une valeur à l'espace et revalorisent les façades du boulevard ;
- la trame d'arbres, au-delà de la structure linéaire qui accompagne les anciens remparts, favorise le confort et une ambiance feutrée sous la voûte des mélias.

• La mutation du cadre bâti :

- l'aménagement de l'espace public a un effet de levier quant à l'évolution des façades ;
- en réponse au projet de place de village, la mairie a réorganisé son entrée face à l'espace ;
- la demande de ravalement des façades s'est accélérée ;
- on assiste à une mutation de l'espace public vers plus de convivialité. Certains rez-de-chaussée se transforment en commerces, certaines activités commerciales évoluent en terrasses de café.



Un boulevard, un espace unitaire

Source : Atelier sites



L'aménagement projeté

Source : Atelier sites

Certu

Centre d'Études
sur les réseaux
les transports
l'urbanisme et
les constructions
publiques

2, rue Antoine Charial
CS 33927
69426 Lyon Cedex 03

tél : 04 72 74 58 00
fax : 04 72 74 59 00

www.certu.fr

Au 1^{er} janvier 2014,
les 8 Cete,
le Certu,
le Cetmef
et le Sétra
fusionnent pour
donner naissance
au Cerema :
centre d'études
et d'expertise
sur les risques,
l'environnement,
la mobilité et
l'aménagement

© Certu 2013
La reproduction
totale ou partielle
du document doit être
soumise à l'accord
préalable du Certu.

Collection Dossiers
ISSN : 0247-1159

Maquette & Mise en Page :
Antoine Jardot
DADT - VIA
CETE Normandie Centre
02 35 68 89 33

5. Conclusion

La commune de Vic-la-Gardiole a saisi l'opportunité de la nouvelle déviation pour repenser le fonctionnement de son centre.

Par une approche d'ensemble, elle est parvenue à redonner toute leur place aux modes actifs (marche à pied, vélo) en modérant la

place donnée à la voiture, tant en circulation qu'en stationnement.

Enfin, le traitement de l'espace et sa mise en valeur par le végétal ont transformé une ambiance de route en une ambiance de rue, au bénéfice de la convivialité et de la vie locale.



Source : Atelier sites



Source : Atelier sites



Source : Atelier sites



Source : Atelier sites

Maître d'ouvrage :
Ville de Vic-la-Gardiole
Financement :
Ville, Conseil général, État
Coût global :
2,4 M€ (hors réseaux)

Surface totale :
19 000 m²
Durée de l'étude :
2003-2005
Durée du chantier :
2005-2007 (en 2 phases)

Les fiches « Une voirie pour tous » sont disponibles en téléchargement sur le site du Certu (<http://www.certu.fr>).

AUTEURS DE LA FICHE

Christine Munoz et Hervé Piquard
Agence Atelier sites - Montpellier
04 67 66 44 13
ateliersites@orange.fr

VOTRE CONTACT AU CERTU

Sylvette Balay
04 72 74 58 61
sylvette.balay@developpement-durable.gouv.fr

Secrétariat : 04 72 74 59 61
voi.certu@developpement-durable.gouv.fr